

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 128

présenté par

M. Tardy, M. Saddier, Mme Duby-Muller et M. Hetzel

ARTICLE 49 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création d'un « comité d'experts pour la transition énergétique » peut éventuellement s'avérer utile pour définir de façon objective le « budget carbone » et la « stratégie bas-carbone ».

Mais en l'état cette création est vaine : le rôle des experts est purement consultatif ; rien n'est évoqué concernant la publication de ses conclusions ; rien non plus concernant leur mode de nomination. On peut donc s'interroger sur le caractère réellement indépendant de ce comité, s'il est placé directement auprès du gouvernement.

En l'état, il n'est pas fonctionnel et il convient donc de supprimer cet article.